COMMUNE DE PLOUAY
PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 28 mars 2013,
Mis en compatibilité par l'arrêté interpréfectoral du 20 avril 2015,
Mis en compatibilité par l'arrêté interministériel du 22 avril 2015,
Mis à jour par arrêté municipal le 20 mai 2016,
Modifié (modification simplifiée n°1) le 16 février 2023

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

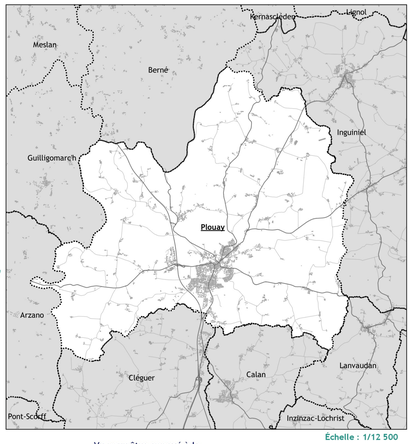

Échelle : 1/12 500

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
le 16 février 2023
Le Maire,
Gwenn Le Nay

LORIENT AGGLOMÉRATION
Pôle aET

Liste des emplacements réservés. Bénéficiaire pour tous les emplacements: la Commune		
Numéro de l'emplacement et	Surface approximative en m²	Désignation des opérations
1	1 000	Prolongement de la rue des aubépines
2	2 400	Élargissement de la RD2 entre RESTAVY et l'entrée d'agglomération
3	18 000	Futur cimetière
4	130	Aménagement de l'intersection au Sud de la RD102 dans la traversée de KERPRAT BIHAN
5	80	Liaison piétonne vers le stationnement du patronnage
6	2 000	Chemin de la rue du PONT ROMAIN à PONT EH DAUL A
7	1 500	Liaison piétonne vers le site de Notre-Dame de LOURDES
8	1 200	Aménagement des abords de la maison des associations
9	3 000	Contournement routier du HEZERH
10	p.m.	Aménagement des rives du SCORFF: ouverture
11	14 000	Aménagement d'un espace vert à la chapelle SAINT-VINCENT
12	130	Aménagement de l'intersection des rues de la Source et de la Chaumière
13	250	Aménagement de l'intersection des rues de la Forge et de la Justice
14	550	Élargissement de l'accès motorisé à la zone 2AU
15	1 500	Élargissement de la Voie Communale n°105
16	1 000	Élargissement de la Voie Communale n°22
17		Supprimé
18	1 700	Aménagement d'intersection à LOCUHEL

Eléments de patrimoine à protéger en raison de l'intérêt historique et paysager	
A	If de KERLERIEN
B	Ancien moulin à eau de TY HENRI
C	Croix pattée de BRAMBANEN
D	Croix de KERVIDEN
E	Chapelle ND de SION
F	La chapelle SAINT-SAUVEUR
G	Chapelle SAINT-VINCENT
H	Chapelle et fontaine SAINT-SEBASTIEN
I	Chapelle et fontaine ND de VRAI SECOURS
J	Chapelle SAINT-HUBERT
K	Fontaine et fosse à chiens de SAINT-HUBERT
L	Chapelle SAINTE-ANNE
M	Fontaine SAINTE-ANNE
N	Oratoire de PENTERFF
O	Monument aux morts des guerres
P	Four à pain de TOULGOUEDO
Q	Four à pain de KERLIDEC
R	Lavoirs de BECHEREL
S	Moulin à eau de BECHEREL
T	Moulin à eau de COET CREN
U	Promontoire barré gaulois et enceinte médiévale de SAINTE-ANNE

Légende

RÈGLES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT OU À LA CONSTRUCTION

- Limites de zones et de secteurs
- Secteurs Ua
- Secteurs Ub et Uc
- Autres secteurs U
- Secteurs à urbaniser (AU, 1AU, 2AU)
- Secteurs urbanisés d'activités (UI, Up)
- Secteurs agricoles (A)
- Secteurs naturels (N)
- Zones humides (Nzh-Azh)
- Étangs, bassins de rétention
- Cours d'eau
- Marge de recul
- Zone non aedificandi (recul des constructions)
- Périmètre en attente d'un projet d'aménagement global au titre du L-123-2a
- Emplacement réservé au titre du R-123-11d du CU
- Espaces boisés classés au titre du L-130-1 du CU
- Site archéologique
- Périmètre de secteur archéologique
- Sentiers de grande randonnée (GR 34 et 38)
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Périmètre de sursis à statuer (délibération du CM du 24/11/2011 article R123-13-11 du code de l'urbanisme)
- PR Parcelles réservées secteur Uia de Restavy
- PVC Parcelles viabilisées et commercialisées secteur Uia de Restavy
- Accès motorisé direct interdit

ÉLÉMENTS CLASSÉS AU TITRE DU L-123-1-5 7. du CU

- Petit patrimoine
- Talus ou haie remarquable à préserver

PRINCIPES D'ORGANISATION DES ZONES U ET AU
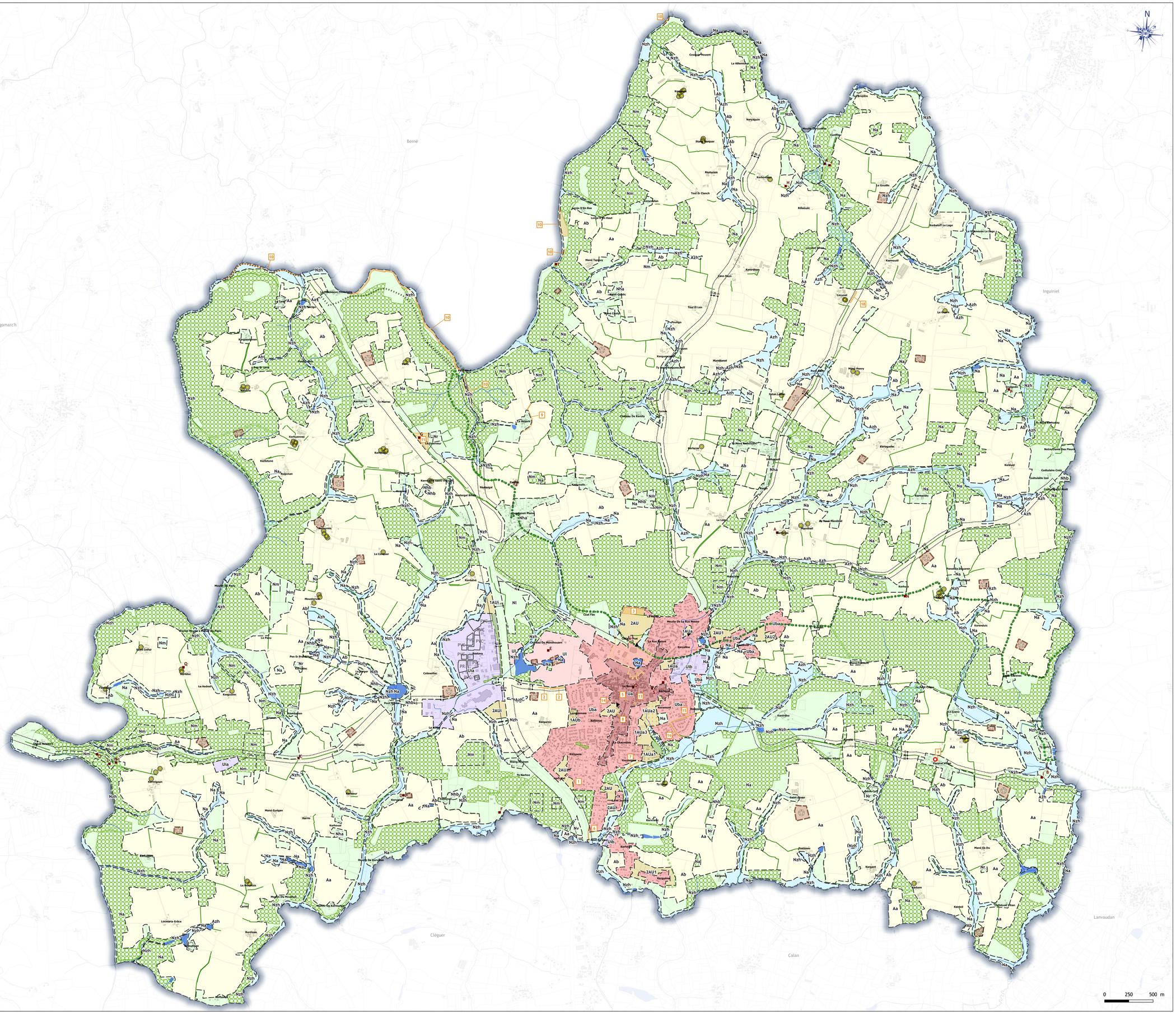
- Liaison douce à créer
- Espaces verts à conserver
- Accès motorisé obligatoire
- Écran végétal à créer